



## **RÈGLEMENT « COUPE DE LA HAUTE-VIENNE » 2025-2026 « TROPHEE HAUT-VIENNOIS » 2025-2026**



### **Article 1 : Généralités**

**La Coupe de la Haute-Vienne et le Trophée Haut-Viennois**, sont mis en place, gérés et contrôlés par le Comité Départemental de Badminton de Haute-Vienne.

Les points non abordés directement dans le présent règlement sont traités dans le règlement général des compétitions. Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par la Commission Compétitions du Comité Départemental. La participation à la Coupe de la Haute-Vienne et au Trophée Haut-Viennois entraîne l'acceptation totale de ce règlement, qui devra être consultable lors de toutes les rencontres.

**Ce règlement est valable pour la saison 2025/2026.**

### **Article 2 : Participation**

Cette compétition s'adresse au public masculin uniquement. Elle est ouverte à tout joueur (minime, cadet, junior, senior, vétéran) de niveau NC à D, licencié dans un club de la Haute-Vienne affilié à la FFBAD lors de son inscription à la compétition.

Les équipes engagées devront être composées de joueurs titulaires d'une licence FFBAD dans le club de l'équipe engagée.

Le montant de l'engagement est fixé à 30 € par équipe. Ce droit de participation sera facturé au club par le Comité Départemental.

### Article 3 : Identification des équipes

Toutes les équipes d'un même club seront identifiées par un numéro d'ordre croissant, l'équipe évoluant au niveau le plus élevé portant le N°1. Cette numérotation est propre à la présente compétition, et n'a pas de lien avec les équipes engagées dans les championnats Interclubs Mixtes (national, régional, départemental).

Les ententes entre 2 clubs maximum sont tolérées.

### Article 4 : Déroulement de la Compétition

La Coupe de la Haute-Vienne est constituée de 2 séries :

- Série 1 : ouverte aux joueurs classés D
- Série 2 : ouverte aux joueurs classés NC-P

Chaque série peut comporter jusqu'à 8 poules.

Une poule est composée dans la mesure du possible de 4 équipes.

La compétition se déroule en 2 phases :

- Phase 1 : Phase de poule, concernant l'ensemble des équipes
- Phase 2 : Sortie de poule avec élimination directe, dénommée :
  - « Coupe de la Haute-Vienne » pour les équipes classées 1 et 2 de la phase de poule
  - « Trophée Haut-Viennois » pour les équipes classées 3 et 4 de la phase de poule

Cas particulier : s'il y a moins de 12 équipes inscrites, 2 poules sont constituées. La moitié haute de chaque poule est qualifiée pour la phase finale de la Coupe de la Haute-Vienne, les équipes suivantes jouent le Trophée Haut-Viennois.

### Article 5 : Engagement des équipes

L'engagement des équipes devra se faire avant le 05/11/2025.

Le nombre d'équipes engagées n'est pas limité.

L'engagement des équipes se fait via un « Google Form », qui comporte :

- le numéro de l'équipe (cf. Article 3) et la série concernée
- le nom et les coordonnées du capitaine et du capitaine adjoint
- les noms et prénoms des joueurs de l'équipes

### Article 6 : Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées de joueurs des catégories **minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans**.

Le nombre maximum de joueurs par équipe est limité à 6.

Un joueur n'est autorisé à jouer que dans une seule équipe.

Seuls les joueurs déclarés lors de l'inscription sont autorisés à jouer dans une équipe. L'ajout de nouveaux joueurs en cours de saison n'est pas autorisé.

Pour figurer dans une équipe, les joueurs doivent respecter les limites de classement suivantes :

- En Série 1, les joueurs devront être classés D7 maximum en SH ou DH
- En Série 2, les joueurs devront être classés P10 maximum en SH ou DH
  - Le classement pris en compte est celui détenu à la date limite d'inscription des équipes (05/11/2025).
  - Il est considéré de façon distincte pour chaque discipline (SH – DH). Par exemple, un joueur classé P10 en Simple et D9 en Double pourra être inscrit dans une équipe de Série 2, mais il pourra jouer seulement le Simple Hommes.
  - Toutefois, un joueur qui remplissait les conditions de classement ci-dessus dans une discipline lors de l'inscription de l'équipe, peut disputer n'importe quelle rencontre dans la même discipline, jusqu'à la fin de la saison, quelle que soit l'évolution ultérieure de son classement dans cette discipline.
  - De même, un joueur membre de l'équipe, qui possédait lors de l'inscription un classement trop élevé dans une des disciplines, peut jouer dans cette discipline dès lors que son classement est redescendu dans les limites autorisées.

Les joueurs sous le coup d'une sanction disciplinaire et/ou non-autorisés ne pourront pas jouer avant la régularisation de leur situation.

Chaque équipe comporte un capitaine et un capitaine adjoint. Un capitaine d'équipe ne gère qu'une seule équipe de son club. Il a la charge de l'organisation des rencontres et est responsable de son équipe.

Il appartient à chaque club de veiller au respect des règles ci-dessus.

Lorsque la Commission Compétitions du Comité Départemental constate qu'un joueur est en infraction avec ces règles, elle prononce à l'encontre de l'équipe concernée la sanction suivante : tous les matchs joués par ce joueur sur la rencontre concernée seront considérés comme perdus sur le score de 21/0 - 21/0.

## **Article 7 : Organisation des rencontres**

La Commission Compétitions établit en début de saison un calendrier des rencontres et le diffuse à chaque capitaine d'équipe, ainsi que les coordonnées des capitaines des autres équipes de sa poule.

Chaque équipe rencontre successivement toutes les équipes de sa poule.

C'est à la capitaine de l'équipe qui reçoit de prendre contact avec la capitaine de l'équipe adverse. Les rencontres auront impérativement lieu dans la limite des dates fixées par ce calendrier. Une demande d'autorisation de report exceptionnel pourra être faite auprès du responsable de la Commission Interclubs. Si le report est autorisé, la rencontre devra se jouer avant la fin du mois suivant.

Chaque rencontre est numérotée chronologiquement de 1 à X (en fonction du nombre d'équipes par poule).

Les rencontres sont réparties tout au long de la saison selon les mois calendaires :

- Rencontre N° 1 : Décembre
- Rencontre N° 2 : Janvier
- Rencontre N°3 : Février
- Début phase finale (1/8ème) Coupe de la Haute-Vienne et Trophée Haut-Viennois : Mars
- ...

## Article 8 : Déroulement des rencontres

Chaque rencontre est composée des matchs suivants :

- N°1 : SH 1
- N°2 : SH 2
- N°3 : DH 1
- N°4 : DH 2

Le nombre de joueurs minimum par rencontre est de 3.

Chaque joueur peut disputer 2 matchs maximum.

Un même joueur peut disputer 2 Doubles avec 2 partenaires différents, mais 1 seul Simple.

La valeur du DH 2 ne peut être supérieure à la valeur du DH 1, il en est de même pour le SH2 et le SH1

Exemple de composition d'équipe :

SH 1 : joueur A

SH 2 : joueur B

DH 1 : joueurs A-C

DH 2 : joueurs B-C

L'ordre des matchs peut être modifié sur simple accord des 2 capitaines. En cas de désaccord, l'ordre des matchs sera celui précisé ci-dessus.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points et se déroulent en auto-arbitrage.

Avant le début des matchs, les capitaines donnent conjointement leur composition d'équipe.

### Volants

Les volants sont à la charge des joueurs ou des clubs. Le choix des volants est laissé aux joueurs.

### Barème des points par rencontre

Pour déterminer l'équipe gagnante, le calcul des points se fait de la façon suivante :

- Match Gagné : 1 points
- Match Perdu : 0 point
- Retard / W.O : - 1 point

### Remplacement / Abandon

Il est autorisé, lors d'une rencontre, de remplacer un joueur à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible et de force majeure par un autre joueur de la même équipe, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Si le match était commencé, il est perdu par « Abandon » (WO).

### Forfait

Partiel : une équipe incomplète pour disputer une rencontre est autorisée à déclarer forfait le(s) match(s) qu'elle ne peut disputer. Dans ce cas, le ou les matchs non-joués seront considérés comme perdus sur le score de 21/0-21/0. De plus, cette équipe concédera une pénalité de -1 point au score sur l'ensemble des matchs.

Total : la rencontre est considérée comme perdue sur le score de 3/0. De plus, l'équipe concédera une pénalité de -1 point au score sur l'ensemble des rencontres.

### Article 9 : Transmission des résultats

A l'issue de la rencontre, les résultats peuvent être transmis de deux manières différentes :

- Via Badnet : chaque capitaine ayant un compte Badnet peut rentrer les compositions d'équipe, les résultats des matchs, et vérifier le résultat de la rencontre directement sur place avec le capitaine adverse. Les résultats seront ensuite vérifiés par la commission Compétitions.
- Par e-mail : les capitaines d'équipes vérifient les résultats et signent la feuille de match. Ils peuvent, si besoin, annoter sur la feuille de match des remarques sur le déroulement de la rencontre. L'équipe qui reçoit a la charge d'envoyer la feuille de match avant la fin du mois de la rencontre par mail à l'adresse suivante : [codep87bad@yahoo.fr](mailto:codep87bad@yahoo.fr)  
Le responsable en accusera bonne réception.

### Article 10 : Classement Phase de poule « Coupe de la Haute-Vienne »

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres selon le barème suivant :

#### - Résultat d'une rencontre :

- Victoire = 4 points
- Egalité + = 3 points
- Egalité - = 2 points
- Défaite = 1 point
- Forfait = 0 point

#### - Classement dans la poule :

Le classement est établi par addition des résultats de chaque rencontre. Il peut en résulter des égalités entre plusieurs équipes.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- le classement est établi selon la différence entre le nombre de matches gagnés et perdus,
- si l'égalité persiste, selon la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus,
- puis entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- lorsque le nombre d'équipes à égalité est ramené à 2, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

### Article 11 : Sanctions, Pénalités

Seront déclarés perdus sur le score de 21/0-21/0 :

- les matchs effectués par un joueur non licencié lors de la rencontre
- les matchs effectués par un joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire
- les matchs effectués par un joueur ne respectant pas l'article 6

Un avertissement sera adressé pour tout retard dans l'envoi d'une feuille de rencontre.

Un avertissement sera également adressé pour toute feuille de rencontre incomplète.  
En cas de récidive, une pénalité d'un point sur la rencontre pourra être appliquée.

## **Article 12 : Réclamation**

Toute réclamation pourra être faite par e-mail ou par écrit, auprès du responsable de la Compétitions.  
Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement pourra être directement sanctionnée par le responsable de la Compétition.  
Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par la Commission Compétitions.